

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CAISSE DES ECOLES DE LA VILLE DE LOUVIERS

SEANCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2024

Date de la convocation : 18 Novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 21

Délibérations	MEMBRES			
	Présents	Pouvoir	Absents	Votants
Délibération n° 24-19 à 24-20	12	1	9	13

Etaient présents : Mesdames ALCARAZ, CHAPEAU, KOUYOUMDJIAN, LE CANN, PERCHET, POCQ SAINT JOAN, VADELORGE, PICARD, BOITELLE
Messieurs NIEL, PRIOLLAUD et POULAIN

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : Mme DUCASTEL à Mme PERCHET

Absent(s) excusé(s) : Madame MICHAUD
Messieurs VECCHIO et CAVE

Public : Madame ROBERT (directrice de Saint Exupéry), Madame COTTIGNIES (directrice Le Hamelet), Madame COURROUX (Enseignante J.Prévert)

Agents : Mesdames NICOURT, PORTOIS et SIMON du Pôle Vie Éducative et Sportive.

§§§§§§§§§§

DELIBERATION : N° 24-20

FINANCES – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

**CERTIFIE EXECUTOIRE
PAR TRANSMISSION EN SOUS-PREFECTURE DES ANDELYS
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE :**

AFFICHÉ LE :

Pour copie conforme,
Pour Le Président et par délégation,
La Présidente déléguée
Marie-Dominique PERCHET



VILLE DE LOUVIERS

CAISSE DES ÉCOLES

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

12 novembre 2024

SÉANCE DU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES
DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2024

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

SOMMAIRE

Avant-Propos

I. Des ressources 2025 supérieures aux dépenses réalisées en 2024

1. En section de fonctionnement
 - a. *Le respect de l'engagement de la municipalité de permettre à la Caisse des Ecoles de conserver le bénéfice de son excédent de l'année n-1*
 - b. *La participation de l'Etat au titre du programme de réussite éducative (PRE)*
 - c. Autres recettes

II. Des orientations budgétaires qui traduisent les priorités définies par la Caisse des Ecoles

1. Le maintien de l'enveloppe de crédits par classe pour les écoles dédoublées (REP) et octroi d'un « bonus » pour les écoles hors REP
2. Le maintien du doublement du budget dédié aux transports
3. Le maintien du bonus pour les écoles accueillant un ALSH extrascolaire
4. La reconduction du budget dédié aux classes découverte et aux projets spécifiques
5. La participation au Prix des croqueurs de livre et partenariat avec « La cause des enfants »
6. Le programme de réussite éducative (PRE)
7. Les charges d'ordre général
 - a. *Les frais généraux*

III. Rappel sur le basculement de la section d'investissement vers la Ville de Louviers

AVANT-PROPOS

La Caisse des écoles est une enceinte de dialogue et de coopération avec la communauté éducative, afin d'accompagner la scolarisation des 1672 élèves des écoles publiques de Louviers (effectifs au 8/11/2024).

Le Débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation prévue par le Code général des collectivités territoriales et la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe).

Les Caisses des écoles des communes de 3 500 habitants et plus doivent ainsi tenir un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget annuel. Il constitue la première étape du cycle budgétaire. Sa présentation prend la forme du présent rapport d'orientation budgétaire permettant de débattre des grandes orientations du budget en recettes et en dépenses.

La Caisse des écoles de Louviers a deux objectifs principaux au profit des élèves des écoles publiques lovériennes :

- La gratuité des fournitures scolaires ;
- L'accès aux activités scolaires et périscolaires.

Le rapport d'orientation budgétaire de la Caisse des écoles de Louviers pour l'année 2025 est établi en cohérence avec les conclusions du séminaire du 22 novembre 2021 des membres du Comité de la Caisse des écoles qui avait porté sur :

- La Gouvernance ;
- Le mode de répartition du budget au sein de l'école ;
- Les dépenses de transport ;
- Le financement des projets ;

Dans un contexte budgétaire toujours très contraint, ces orientations pour 2025 confirment la priorité donnée à la vie scolaire à travers des choix budgétaires de nature à répondre aux préoccupations de la communauté éducative (maintien des budgets classes et des augmentations/bonus accordés en 2023, maintien du budget classes découvertes et projets spécifiques).

I.
**DES RESSOURCES 2025 SUPERIEURES
AUX DEPENSES REALISEES EN 2024**

1. En section de fonctionnement

a. Le respect de l'engagement de la municipalité de permettre à la Caisse des écoles de conserver le bénéfice de son excédent de l'année n-1

La municipalité confirme en 2025 son engagement de sanctuariser le budget alloué à la Caisse des Ecoles (hors Programme de réussite éducative) qui doit disposer d'un montant équivalent à l'année n-1, augmenté, le cas échéant du reversement de l'excédent de l'exercice précédent.

En 2024, le budget de la Caisse des écoles (hors Programme de Réussite Éducative) a été consommé plus largement que les années précédentes. L'excédent de fonctionnement 2024, qui ne sera réellement connu qu'au 31 décembre 2024, devrait être légèrement inférieur à 6 000 euros (hors Programme de Réussite Éducative). Ce montant non consommé sera donc reversé au budget 2025 de la caisse des écoles.

La Ville maintient donc son engagement vis-à-vis de la Caisse des écoles avec une subvention municipale qui s'établira à 204 000,00 euros en 2025 (ce qui correspond aux 203 000,00 € habituels augmentés des ouvertures de classes de l'année 2024-2025).

b. La participation de l'Etat au titre du Programme de réussite éducative (PRE)

La participation de l'État pour la mise en place des actions 2025 du Programme de réussite éducative sera inscrite pour un montant de **90 476,00 euros**. Il est à noter qu'en 2024, la subvention versée par l'Etat était de 83 043,73 euros (au regard de l'excédent PRE de l'exercice 2023).

Deux autres participations de l'État sont inscrites, l'une d'un montant de 2 000,00 euros au titre de la politique de la ville et l'autre de 2 800,00 euros dans le cadre du projet « colos apprenantes ».

c. Autres recettes

Les recettes liées à la participation des familles aux repas des classes transplantées sont inscrites pour un montant de 5 000,00 euros.

Les 2 postes d'adultes relais pour le Programme de réussite éducative (PRE) ouvre un financement auprès de l'État. L'inscription de sa participation sera de 45 600,00 euros (base de 1900 € par mois et par agent).

La Caisse des écoles cherche également à diversifier ses recettes de fonctionnement et envisage le recours au mécénat (fondations, entreprises...).

Une nouvelle recette concernant la participation des autres communes aux frais RASED est inscrite pour 2953,20 €. Cette recette n'étant pas une obligation légale, ce montant pourra être revu à la baisse en cours d'exercice au vu des réponses des communes sollicitées.

II. DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES QUI TRADUISENT LES PRIORITES DEFINIES PAR LA CAISSE DES ECOLES

1. **Le maintien de l'enveloppe de crédits par classe pour les écoles dédoublées (REP) et octroi d'un « bonus » pour les écoles hors REP**

Lors du séminaire du Comité de la Caisse des écoles du 22 novembre 2021, il a été acté de maintenir le montant attribué par classe à 1 200 euros, indépendamment de l'effectif de la classe.

Les modalités de calcul des enveloppes allouées demeurent également inchangées s'agissant des situations liées aux fermetures et ouvertures de classes.

Pour les écoles maternelles et élémentaires en réseau d'éducation prioritaire, l'enveloppe par élève est majorée en raison des dédoublements des classes de GS, CP et CE1.

En 2023, il a été proposé d'attribuer une enveloppe complémentaire par école de 200 euros par an aux écoles qui ne sont pas situées en réseau d'éducation prioritaire, soit une enveloppe globale de 1 800,00 euros. Cette enveloppe supplémentaire a été reconduite en 2024. Il est proposé de maintenir cette enveloppe complémentaire au titre de 2025.

Au vu du nombre de classes (sur la base 2024 car les ouvertures/fermetures de classes ne seront connues que début 2025), l'enveloppe totale de crédits par classe (fournitures et photocopies) s'élève à 106 996,00 euros répartis ainsi : 50 466,00 euros pour les écoles situées en réseau d'éducation prioritaire et 56 530,00 euros pour les écoles hors réseau d'éducation prioritaire.

2. **Le doublement du budget dédié aux transports**

En 2023, le budget transport par classe est passé de 60 à 120 euros par classe et par an, et de 120 euros à 240 euros par classe et par an pour les écoles les plus éloignées du centre-ville. Ce doublement a été maintenu en 2024. Il est proposé de reconduire ces montants pour 2025.

Le budget alloué pour 2025 est ainsi à 14 760,00 euros.

À ce budget « transports », s'ajoute une dotation spécifique dédiée aux **transports piscine**, proposée à hauteur de 30 000 euros au regard du budget consommé en 2024. En 2023, le budget consommé était de 24 200,00 €.

3. Un « bonus » pour les écoles accueillant un ALSH

Pour couvrir les frais de photocopies (coût copie, papier) dans les écoles accueillant un ALSH sur le temps extrascolaire, il a été proposé d'abonder le budget des écoles concernées de 65,00 euros par an. Ce bonus a été maintenu en 2024. Il est proposé de reconduire ce montant en 2025, soit un total pour les quatre écoles concernées de 196,00 euros.

Ces propositions (crédits par classe, transports, bonus ALSH) ainsi que les crédits spécifiques (Rased, psychologues, sport, etc.) portent le budget 2025 attribué aux écoles à 130 956,00 €. Il était de 128 736,00 euros au BP 2024.

4. La reconduction du budget dédié aux classes découverte et aux projets spécifiques

La Caisse des écoles est soucieuse de maintenir son soutien aux classes découvertes et aux projets spécifiques. Le montant voté en 2024 sera donc reconduit en 2025 et même légèrement supérieur au vu des dossiers déposés, soit 66 660 euros pour ces deux dispositifs (dont 15 000,00 euros pour les projets spécifiques).

Cette enveloppe est répartie entre les classes « découverte » (en 2025, 4 écoles concernées 8 classes soit 144 enfants bénéficieront d'une classe découverte au vu des projets déposés) et les « projets spécifiques » destinés aux écoles ne bénéficiant pas de ces classes découverte (6 projets déposés – 588 enfants bénéficiaires de ces projets).

5. La participation au Prix des croqueurs de livre et partenariat avec « La cause des enfants »

En 2025, la Caisse des écoles poursuivra son action en faveur des enfants, notamment en participant à l'achat de livres pour le Prix des croqueurs de livres mais également à travers les interventions de l'association « La cause des enfants » dans les écoles élémentaires. Le montant proposé est de 8 100 euros.

6. Le programme de réussite éducative (PRE)

Enfin, les actions dans le cadre du Programme de réussite éducative se poursuivent. Ce dispositif s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à la réussite éducative.

En 2025, l'inscription budgétaire sera de 140 876,00 euros répartis en frais de personnel et dépenses liées aux activités. En effet, seules les actions mises en place dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE) nécessitent du personnel avec une masse salariale évaluée à 114 030,00 euros. Il est à noter que ce service est composé de 3 agents (dont 2 contrats « adulte-relais »).

7. Les charges d'ordre général

a. Les frais généraux

Les frais généraux, comprenant notamment la pharmacie d'urgence, les dépenses liées au centre médico-scolaire (fournitures, photocopies) sont inscrits pour un montant total de 1865,00 euros.

En 2025, le coût par copie et le coût de maintenance sont maintenus dans les budgets attribués aux écoles. Le nouveau marché « photocopieurs » a été signé avec l'entreprise Ricoh pour la période 2024-2028. Le relevé du nombre de copies sera désormais automatique et permettra un suivi plus juste des factures de photocopies au regard de la consommation réelle des écoles.

III.
RAPPEL SUR LE BASCULEMENT DES
INVESTISSEMENTS VERS LE BUDGET VILLE
DEPUIS 2024

Depuis le 1^{er} janvier 2024, afin de simplifier la procédure et de ne plus impacter le budget de fonctionnement de la caisse des écoles, la section d'investissement a été transférée vers la Ville de Louviers (en dépenses et en recettes).

Le seul interlocuteur en matière d'achats en investissement est le service scolaire et périscolaire de la Ville de Louviers qui centralise les demandes et répartit le budget.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : FINANCES - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Date de transmission de l'acte : 02/12/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 02/12/2024

Numéro de l'acte : 24-20 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 027-262702533-20241125-24-20-DE

Date de décision : 25/11/2024

Acte transmis par : Virginie PORTOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires